



Commune de
SAINT-HILAIRE-SOUS-CHARLIEU
Département de La LOIRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 5 juin 2024, sous la présidence de Mme LEBLANC Florence, Maire.

Étaient présents : LEBLANC Florence, Maire ; COLLET Christophe, LACHIZE Didier, LEHNERT Lucie, Adjoints ; DANIÈRE Gilles ; SANGLAR David ; DEFAYE Claire ; LAMURE Delphine ; MICHAUD Cédric ; PREVITALI Catherine ; JOMAIN Jean-Claude

Était absent : FOREST Vincent ;

Étaient excusés : VALORGE Nicolas donne procuration à LEBLANC Florence ;
BRISEBRAS Kévin donne procuration à COLLET Christophe

A été nommé secrétaire de séance : LEHNERT Lucie

Le PV de la réunion du 14 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Personnel communal contractuel (service technique et service périscolaire)
2. Tarifs périscolaires 2024-2025
3. Remplacement du matériel communal dans la salle des fêtes
4. Demande de subventions associations communales
5. Projet aménagement du commerce
6. Projet travaux dans le logement communal
7. Projet aménagement traversée du bourg
8. Informations et questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

PERSONNEL COMMUNAL CONTRACTUEL (SERVICE TECHNIQUE ET SERVICE PERISCOLAIRE)

Avenant au contrat de travail FABRICE BAILLY

Mme le Maire propose au conseil municipal de faire un avenant au contrat de travail de Mr Fabrice BAILLY, pour le service technique, au grade d'Adjoint Technique Territorial contractuel emploi de catégorie C à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée déterminée, du 16/06/2024 au 30/09/2024 inclus.

La rémunération est afférente au 1er échelon du grade de Adjoint Technique Territorial.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité :

- ✍ **AUTORISE** Mme le Maire à signer un avenant au contrat de travail,
- ✍ **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal 2024

Renouvellement contrat de travail FABIENNE PERRIN

Mme le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de travail de Mme Fabienne PERRIN, actuellement en poste d'ATSEM pour le service scolaire et périscolaire, au grade d'Adjoint Technique

Territorial contractuel, du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération est afférente au 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité :

- ↳ **RETIENT** la candidature de Mme Fabienne PERRIN tel que stipulé ci-dessus,
- ↳ **AUTORISE** Mme le Maire à signer les contrats de travail,
- ↳ **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal 2024

Renouvellement contrat de travail ARMONIE DOS SANTOS

Mme le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention « Contrat unique d'insertion » de Mme Armonie DOS SANTOS, actuellement en poste d'employé polyvalent et est chargé des missions suivantes :

- Accueil des enfants durant le temps périscolaire
- Service du repas, desserte, ménage et surveillance des enfants
- Entretien et hygiène des locaux scolaires, périscolaires
- Entretien et hygiène des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, gîte du Grand Couvert, salle de réunions)

Et précise qu'il s'agit d'un contrat unique d'insertion CUI parcours emploi compétences PEC C à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires pour une durée déterminée, du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Mme DOS SANTOS percevra une rémunération brute mensuelle égale au S.M.I.C actuellement en vigueur, pour le temps partiel défini.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité :

- ↳ **RETIENT** la candidature de Armonie DOS SANTOS tel que stipulé ci-dessus,
- ↳ **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention « Contrat unique d'insertion »,
- ↳ **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal 2024

TARIFS PÉRISCOLAIRE 2024-2025

En vue des inscriptions des enfants au périscolaire pour la rentrée prochaine, il y a lieu de délibérer les tarifs du périscolaire et de la cantine.

Mme le Maire rappelle les tarifs appliqués et le fonctionnement pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Tarification unique à 1,10 € pour l'heure de périscolaire.
- Horaires de fonctionnement du périscolaire tous les jours de 7h30 à 8h45, et de 16h30 à 18h30 et 18h00 le vendredi

Toute heure commencée est due :

- * 7h30 – 8h45 = 1 heure facturée
- * 16h30 – 17h30 = 1 heure facturée
- * 17h30 - 18h30 1 heure facturée
- * 16h30 - 18h00 vendredi 1 heure facturée

Les enfants prenant le bus sont accueillis à la garderie gratuitement

Mme le Maire propose de conserver la tarification horaire de l'année 2023-2024 pour la rentrée de septembre.

La société ALTERREnative en charge de la restauration scolaire n'a pas encore donné les nouveaux tarifs applicables à la rentrée, Mme le maire rappelle les tarifs des repas de l'année 2023-2024, 4,10 € le repas auquel s'ajoute la pause méridienne identique à 0,50 € soit un prix de repas à 4,60 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** le maintien des horaires d'ouverture et du tarif horaire pour le périscolaire à la rentrée de septembre pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- ✚ **DIT** que la tarification pour le périscolaire restera à 1.10 € par créneau horaire suivant règlement intérieur et rappelle que les enfants prenant le ramassage scolaire sont accueillis à la garderie gratuitement ;
- **DIT** que le tarif du repas est maintenu à 4.10 € + 0.50 € (heure de pause méridienne) = 4.60 € le repas + pause méridienne ;
- **DIT** que la tarification pour le repas Adulte est maintenue à 4.60 € ;
- **DIT** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2024.

REPLACEMENT DU MATÉRIEL COMMUNAL DANS LA SALLE DES FETES

Mme le Maire informe le conseil que la porte du fourneau de la salle des fêtes est cassée, ce fourneau date de 2005, il est de dimension extérieur 900x600, et propose 5 feux gaz sur un four électrique 760x400. Elle propose de le changer pour un modèle électrique plus récent.

Différents prestataires ont été sollicités, pour la fourniture et la pose d'un fourneau de dimensions 800x650x900ht comprenant 4 plaques électriques sur four 620x400 et pour la fourniture et la pose d'un fourneau de dimensions 1000x650x900ht comprenant 4 plaques électriques sur four 900x457 pour un montant H.T de 3 050 €.

Oui l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **RETIENT** l'offre de l'entreprise Perrier Froid et Cuisine Professionnelle pour la fourniture et la pose d'un fourneau Ambassade de 1000 réf CE1051B, dimensions 1000x650x900ht comprenant 4 plaques électriques sur four 900x457 pour un montant H.T de 3 050 €.
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis,
- ✚ **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal 2024.

DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES

Madame le Maire présente les courriers de demande de subvention de l'Association Autour du Grand-Couvert pour l'organisation de la journée du patrimoine de Pays et de Moulins du 23 juin prochain et de l'association Comité des fêtes pour l'organisation du week-end de festivités des 6 et 7 juillet prochain avec l'organisation d'un bal en plein air et d'un repas champêtre.

Considérant que ces associations communales interviennent toute l'année pour l'animation du village et la mise en valeur du petit patrimoine, Madame le Maire propose de reconduire la subvention attribuée l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Lachize et Mme Lehnert ayant quitté la salle) :

- ✚ **DÉCIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Autour du Grand-Couvert pour l'organisation de la journée du patrimoine de Pays et de Moulins du 23 juin 2024
- ✚ **DÉCIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Comité des fêtes pour l'organisation du week-end de festivités des 6 et 7 juillet 2024
- ✚ **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2024.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Projet aménagement du commerce

Suite à la réunion de travail de la commission travaux, Madame le Maire présente le plan d'aménagement et des travaux envisagés pour remettre les lieux en état.

Compte tenu de la configuration des différents réseaux concessionnaires, indépendant entre le commerce et le logement, et du mur coupe-feu existant, la commission travaux a décidé de scinder ces deux entités.

Le Conseil Municipal décide de condamner l'accès entre le logement et le commerce et de supprimer l'escalier rendant ainsi au commerce une pièce plus exploitable ; décide de rendre accessible depuis le restaurant la pièce qui servait de local épicerie et valide le projet d'aménagement tel que présenté pour lancer le chiffrage des travaux à réaliser.

Projet aménagement du commerce

Suite à la réunion de travail de la commission travaux, présentation du plan d'aménagement et des travaux envisagés pour remettre les lieux en état.

L'entreprise Perrier Froid et Cuisine Professionnelle a fait une première visite, qui a validé les choix d'aménagement.

Il est venu ce jour accompagné des différentes entreprises pour chiffrer les différents travaux.

Il lui a été demandé également un devis pour l'aménagement des locaux.

Cuisine

Chauffage / plomberie

Electricité

Plâtrerie peinture

Revêtement de sol

Menuiserie

Des devis seront demandés pour :

Réfection, lessivage et peintures des murs du restaurant et de l'épicerie

Modification du cloisonnement de la cuisine avec création d'un nouvel agencement

Remplacement du faux-plafond de la cuisine

Suppression de l'escalier

Modification de l'électricité

Modification de la plomberie

Révision de la chaudière

Création d'un bar avec attente plomberie et électricité

Si zone laverie dans l'ancienne réserve, résine au sol

Nettoyage de la cour

Projet travaux dans logement communal

Suite à la visite de tous les conseillers municipaux, présentation du plan d'aménagement et des travaux envisagés pour améliorer la performance énergétique du logement et réparer les sinistres dégâts des eaux.

Une déclaration d'assurance pour le sinistre dégâts des eaux a été ouverte chez Groupama, des devis de réparations sont en cours de réalisation.

En attente des devis des entreprises

Une corvée de nettoyage peut être organisée pour nettoyer l'extérieur et vider ce qui reste dans la maison, déposer les décors en bois.

Projet aménagement traversée du bourg

Présentation du projet de traversée du bourg proposé par le service technique du Département

Projet A

Projet B

Projet C

Projet D

Projet E modifié par la mairie

Commission fleurissement :

Remerciement de Mme le Maire

En l'absence de Fabrice la commission fleurissement et des bénévoles s'occupent des plantations et du désherbage.

Permanences élections législatives :

Le président de la République a annoncé la dissolution de l'assemblée nationale au soir des élections européennes et demande la tenue des élections le dimanche 30 juin pour le 1^{er} tour et le dimanche 7 juillet pour le 2^{eme} tour.

Le nombre et les noms des candidats sera connu dimanche 16 juin.

L'affichage électoral est resté en place et sera adapté dès la publication du décret des candidats.

Tableau de permanence Elections législatives 1^{er} tour Dimanche 30 juin 2024 8h00 – 18h00

Tableau de permanence Elections législatives 2^{eme} tour Dimanche 30 juin 2024 8h00 – 18h00

Agenda :

Elections législatives 1^{er} tour dimanche 30 juin et 2^{eme} tour dimanche 7 juillet 8h00 – 18h00

Vendredi 28 juin à partir de 18h00 apéritif des familles à l'école

Accueil nouveaux Habitants et bébés : Dimanche 7 juillet annulé à cause des élections, reportée lors de la cérémonie des vœux en début d'année.

Visite du Sénat : mercredi 2^{ème} quinzaine d'octobre

LA SEANCE EST CLOSE A 22H30

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 9 JUILLET A 20H00

Le Maire
Florence LEBLANC

Le secrétaire de séance
Lucie LEHNERT